

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par

M. Vojetta, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« fixés »

le mot :

« définis ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.